

DEPARTEMENT  
des  
PYRENEES-ATLANTIQUES

ARRONDISSEMENT DE  
OLORON-STE-MARIE

MAIRIE  
DE

MAULEON-LICHARRE

Nombre de conseillers  
en exercice..... 23

Nbre de présents..... 20

Nbre de votants..... 23

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 20/10/2021

Reçu en préfecture le 20/10/2021

Affiché le

SLOW

ID : 064-216403717-20211018-2021\_18\_10DEL1-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 octobre 2021

**Etaient présents :** Mmes Cassaing, Coyos, Gosselin, MM Garcia, Gonzalez, Eito, Hillau, Labadot, Le Blay, Orduna, Mmes Labadot, Lougarot, Quittat, Sagardoy, Sallenave, Accoce, MM Challa, Etchebest, Elkegaray, Mme Etchegoyhen.

**Excusées :** Mmes Hiblot, Etchebarne, Mr Lambert.

**Mandats :** Mme Hiblot à Mme Labadot, Mme Etchebarne à Mme Accoce, Mr Lambert à Mr Labadot.

**Secrétaire :** Mme Cassaing.

### Election des adjoints

Sont candidats aux postes d'adjoints :

Liste Union Citoyenne

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23
- nombre de bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral : 0
- nombre de votes blanc : 6
- nombre de suffrages exprimés : 17
- majorité absolue : 12

La liste Union Citoyenne a obtenu 17 voix.

**La liste Union Citoyenne ayant obtenu la majorité absolue, Mr Orduna, Mme Sallenave, Mr Gonzalez, Mme Labadot, Mr Garcia et Mme Cassaing ont été proclamés adjoints et ont été immédiatement installés.**

POUR EXTRAIT CONFORME



Nombre de conseillers  
en exercice..... 23

Nbre de présents..... 20

Nbre de votants..... 23

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 octobre 2021

**Etaient présents :** Mmes Cassaing, Coyos, Gosselin, MM Garcia, Gonzalez, Eito, Hillau, Labadot, Le Blay, Orduna, Mmes Labadot, Lougarot, Quittat, Sagardoy, Sallenave, Accoce, MM Challa, Etchebest, Elkegaray, Mme Etchegoyhen.

**Excusées :** Mmes Hiblot, Etchebarne, Mr Lambert.

**Mandats :** Mme Hiblot à Mme Labadot, Mme Etchebarne à Mme Accoce, Mr Lambert à Mr Labadot.

**Secrétaire :** Mme Cassaing.

### Budget Général : Décision modificative

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget communal ;  
Vu la délibération du 09 avril 2021 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le Budget Primitif de l'exercice 2021 ;

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **APPROUVER** la décision modificative suivante :

#### Dépenses d'investissement :

- Chapitre 21 : C/21578 .....	11 500 €
C/2183 .....	2 000 €
C/2184 .....	1 000 €
C/2188.....	2 600 €
- Chapitre 23 : C/2313.....	- 5 600 €
C/2315 .....	- 11 500 €

**Total Dépenses Investissement : 0 €**

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Nombre de conseillers  
en exercice..... 23

Nbre de présents..... 20

Nbre de votants..... 23

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 octobre 2021

**Etaient présents :** Mmes Cassaing, Coyos, Gosselin, MM Garcia, Gonzalez, Eito, Hillau, Labadot, Le Blay, Orduna, Mmes Labadot, Lougarot, Quittat, Sagardoy, Sallenave, Accoce, MM Challa, Etchebest, Elkegaray, Mme Etchegoyhen.

**Excusées :** Mmes Hiblot, Etchebarne, Mr Lambert.

**Mandats :** Mme Hiblot à Mme Labadot, Mme Etchebarne à Mme Accoce, Mr Lambert à Mr Labadot.

**Secrétaire :** Mme Cassaing.

### Budget Participatif : projets retenus

Dans le cadre de son programme électoral, la majorité municipale s'est engagée à donner la parole aux habitants, à prendre en compte leurs avis, à les consulter et à mettre à disposition une partie du budget communal dans le cadre du Budget Participatif.

Les projets qui entrent dans le cadre du Budget Participatif sont destinés à améliorer le cadre de vie et à contribuer au bien-vivre ensemble.

Une enveloppe de 15 000 euros a été prévue au budget de la commune pour financer les projets retenus.

Le dépôt des appels à projets a eu lieu du 01 juin au 30 juillet 2021. 5 projets ont été déposés à la Mairie. Aucun dossier n'a été déposé hors délai.

Après une pré-étude des projets par les services municipaux compétents, un jury composé de 6 élus, 2 agents municipaux et 3 représentants de la société civile, s'est réuni le 8 septembre 2021 pour statuer sur la faisabilité des projets proposés. Tous les projets ont été retenus :

- **Section Pétanque du SAM.** Le projet vise à réaménager et sécuriser le terrain de pétanque afin de l'ouvrir à l'ensemble des Mauléonais pour faire un espace d'accueil et de détente. Rénovation de l'éclairage, installation de bancs et sécurisation du site permettront aux scolaires mais également aux moins jeunes de se réapproprier ce lieu.
- **Collectif Souletin.** Le projet vise au développement d'un jardin collectif près de la fontaine Saint Jean. Son objectif est de cultiver la rencontre, l'échange et la coopération intergénération. Il ambitionne de répondre aux besoins vitaux de réappropriation du cadre de vie, d'éduquer au respect des autres et au respect de l'environnement. Cet espace sera également ouvert aux usagers de l'épicerie sociale qui profiteront de la production maraîchère. Le budget alloué permettra l'achat d'une serre et divers matériels.
- **Taping Tapong Konpania.** Association de culture populaire, elle ambitionne de rassembler du public intergénérationnel et des artistes amateurs à des fins d'animations culturelles génératrices de liens sociaux. Organisation d'ateliers théâtre, animation en direction des scolaires, maintien et promotion d'un art populaire en proposant une culture de proximité, dans un intérêt social sur le territoire de Mauléon, sont quelques-uns des objectifs de cette compagnie. Le budget alloué permettra l'achat de matériel : son et lumière.

- **Section Rugby du SAM.** Dans le cadre de la rénovation de ses locaux, la section Rugby va rénover sa salle de réunion. Sur la base d'un financement par le budget participatif, cette salle sera mise à disposition des associations de Mauléon qui souhaiteraient l'utiliser : Réunions de travail, assemblée générale...
- **Association Goxoki Bizitzeko.** Projet « Le Bonheur dans le parc ». Cette association a pour objet de soutenir l'autonomie et le lien social des résidents de l'EHPAD de Mauléon, avec leur environnement local, les familles et les partenaires du territoire. Ce projet envisage la réhabilitation du parc de l'EHPAD en l'ouvrant de manière conviviale, ludique, intergénérationnelle et accessible à tous. Il permettra l'accueil d'animations autour de l'éducation à l'environnement et à la connaissance du cycle du vivant. Une production de légumes, de fruits, d'œufs pourra être partagée et consommée.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **APPROUVER** les crédits réservés aux différents projets :
  - 3 800 € TTC pour la section Pétanque du SAM
  - 3 000 € TTC pour le Collectif Souletin
  - 3 000 € TTC pour Taping Tapong Kompania
  - 4 200 € TTC pour la section Rugby du SAM
  - 1 000 € TTC pour l'Association Goxoki Bizitzeko

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

**Délibération adoptée par 19 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (MM Challa, Etchebest, Mme Accoce et mandat de Mme Etchebarne).**

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,



Nombre de conseillers  
en exercice ..... 23

Nbre de présents..... 20

Nbre de votants..... 23

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 octobre 2021

**Etaient présents** : Mmes Cassaing, Coyos, Gosselin, MM Garcia, Gonzalez, Eito, Hillau, Labadot, Le Blay, Orduna, Mmes Labadot, Lougarot, Quittat, Sagardoy, Sallenave, Accoce, MM Challa, Etchebest, Elkegaray, Mme Etchegoyhen.

**Excusées** : Mmes Hiblot, Etchebarne, Mr Lambert.

**Mandats** : Mme Hiblot à Mme Labadot, Mme Etchebarne à Mme Accoce, Mr Lambert à Mr Labadot.

**Secrétaire** : Mme Cassaing.

### Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts, notamment son article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire, en date du 31 juillet 2020, fixant la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ;

Vu l'arrêté du Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 4 mai 2021 fixant la liste des membres de la CLECT ;

Vu le rapport établi par la CLECT du 15 septembre 2021 relatif aux évaluations de transferts de charges ;

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT du 15 septembre 2021 tel que présenté en annexe ;
- **AUTORISE** Mr le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

